MAIRIE DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

LISTE DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER 2024 A 20 HEURES 30

<u>Nombre de membres en exercice</u>: 15

<u>Nombre de membres présents</u>: 13

<u>Nombre de membre excusé</u>: 2

Nombre de membre absent: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

<u>PRESENTS</u>: Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. - COUTURIER A. –DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. - THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. - Mesdames MOREL P. - TRICAUD M. - BARROUX V.

ABSENT(S) EXCUSE(S): Messieurs DE OLIVEIRA F. - RICO S.

ABSENT: 0

Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Magali TRICAUD est désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS

DEL2024-02-1: CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN MOYENS TECHNIQUES PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

DEL2024-02-2: VOTE DES TAUX COMMUNAUX

DEL2024-02-3: FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

DEL2024-02-4: TARIFS SALLE DES FÊTES 2025

DEL2024-02-5: TARIFS SALLE GRENETTE 2025

DEL2024-02-6: TARIFS CIMETIERE 2024

DEL2024-02-7: VALIDATION DU DEVIS DU GEOMETRE POUR LA CHAPELLE SAINT-SULPICE